

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE FONTENOY LE CHATEAU**

L'an deux mille vingt et le vingt-huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick VILMAR (Maire).

Etaient présents : Patrick VILMAR, Jean-Yves CLAUDON, Eric FRICOT, Frédérique VAUTHIER, Daniel BRESSON, Caroline VAN DER SPEK, Marino BOGO, Christiane LECHEVINS, Nathalie VIGNERON, Serge HENRY, Emmanuelle CANDERAN, Patrick GALLAND, Adrien ANDRE

Absents ou excusés : Nadine AUBRY, Frédéric MOUGEOT,

Secrétaire de séance : Nathalie VIGNERON

DE_2020_068 : CHANGEMENT DE NOMS DES RUES

Le Maire informe les membres présents, qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues.

Il convient , pour faciliter le repérage pour les services de secours (samu, pompiers, gendarmes qui ont de mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

La dénomination des rues est présentée au Conseil Municipal comme suit :

- Grande rue de Le Magny transformée en Le Magny
par exemple 2, Le Magny au lieu de
2, Grande rue de le Magny
- Rue de l'hôpital transformée en Rue de la Fontaine Moliton

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le principal général de dénomination des voies de la commune,

VALIDE le nom attribué aux voies communales,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

RF PREFECTURE DES VOSGES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/10/2020 088-200036390-20200928-DE_2020_068-DE